



Communiqué de presse

L'Assemblée Générale Ordinaire de MLP vote les nouveaux barèmes.

Saint-Quentin-Fallavier, le 17 octobre

L'Assemblée Générale Ordinaire de MLP du 12 octobre a adopté le projet des barèmes.

L'AG MLP qui s'est tenue le 12 octobre 2016 a vu l'ensemble des résolutions adoptées à une large majorité. Le projet de barèmes a ainsi reçu une très large adhésion de la part des éditeurs sociétaires. Ils seront transmis dans un délai de quinze jours au CSMP et à l'ARDP pour une homologation avant la fin de l'année.

Avant d'être soumises à leur approbation, les sociétaires ont débattu sur chacune des quatre résolutions, à question unique. Le Président de MLP, José Ferreira et le Vice-Président, Roland Le Néel, ont répondu à l'ensemble des interrogations soulevées par la salle dans laquelle étaient présents Jean-Pierre ROGER Président du CSMP et de Guy DELIVET Directeur Général du CSMP.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions a pour objectif de consolider les éditeurs, la messagerie, la profession, et de permettre au Conseil d'Administration un pilotage plus efficient pour d'éventuelles variations de barème en fonction de charges ou de produits exceptionnels.

Les éditeurs ayant fait valoir leur préavis peuvent constater désormais que leurs intérêts sont préservés avec ces nouveaux barèmes. A ce jour, depuis la nomination du Conseil d'Administration le 21 juin, aucun éditeur n'a quitté MLP.

Forte de ces décisions prises par ses sociétaires, MLP est désormais en capacité d'offrir aux éditeurs une alternative qualitative et compétitive, créatrice de valeur pour tous les acteurs de la filière.

Contact MLP
04 74 82 14 14
mlpinfo@mlp.fr